



Règlements officiels édition 2018 Catégorie « Pêche à l'ancienne »

*Le FDDBJ se réserve le droit de modifier la réglementation sans préavis jusqu'au 1^{er} jour du tournoi.

Dernière mise à jour: 30 mars 2018

1 INSCRIPTION

- 1.1 Maximum de 50 pêcheurs.
- 1.2 Frais d'inscription de 10 \$ (taxes incluses) par pêcheur.
- 1.3 Inscription entre 11 h 30. et 12 h 30 le 26 juin 2018 (sous réserve de places disponibles).
- 1.4 Si moins de 25 pêcheurs sont inscrits, l'organisation du FDDBJ se réserve le droit d'annuler le tournoi « Pêche à l'Ancienne » et les frais d'inscription seront alors remboursés.
- 1.5 La disqualification du tournoi pour quelque raison que ce soit entraînera la perte des frais d'inscription déboursés.

2 RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

- 2.1 Trois heures de pêche consécutives se déroulant sur le territoire limité à la petite île en face du débarcadère, le mardi 26 juin 2018, de 13h. à 16 h. maximum.
- 2.2 Les 50 premières inscriptions enregistrées le matin de l'événement seront acceptées.
- 2.3 Les participants devront être enregistrés avant 12 h 30. Trois personnes maximum pourront prendre place dans la même embarcation.
- 2.4 Il est obligatoire de se conformer à tous les règlements prescrits par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à l'été 2017 à moins que le comité décisionnel du FDDBJ n'en spécifie de plus restrictifs. En cas de doute, la capture peut être refusée par le comité décisionnel du FDDBJ. Le lac Opémisca est situé dans la zone de pêche 17. Dans cette zone, les poissons appâts morts ou vivants sont interdits; les vers de terre et les sangsues sont autorisés.
- 2.5 **Nous vous invitons également à prendre connaissance et à respecter les mesures à suivre pour prévenir la dispersion de la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles au Québec, (www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/eae/intrus.pdf); voir feuillet à l'intérieur de votre trousse de pêcheur.**
- 2.6 Tous les règlements concernant la navigation sur les plans d'eau doivent être respectés.
- 2.7 Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans que d'autres demandes ou permissions ne soit faites aux participants.
- 2.8 Une fois les frais d'inscription payés, chacun des participants devra se présenter au bureau d'accueil au site du festival près du débarcadère du lac Opémisca. Le pêcheur devra présenter son coupon prouvant son inscription pour recevoir son dossard, le drapeau d'identification d'embarcation et la trousse du pêcheur.
- 2.9 Il est **obligatoire** pour le participant, de signer la liste des participants. Par cette signature, il confirme avoir lu, compris et accepte personnellement de se conformer aux règlements établis dans le cadre du tournoi et de renoncer à toute réclamation ou procédure légale à l'endroit de l'organisation pour toute perte, dommage matériel et/ou blessure corporelle subie lors de sa participation au tournoi. Les jeunes de moins de 18 ans devront faire signer la liste des participants par un parent ou tuteur légal. Il est de la responsabilité de chaque participant d'avoir pris connaissance des règlements du tournoi.
- 2.10 **Il est obligatoire que les participants portent leur dossard intégralement et visiblement en tout temps, à des fins de surveillance et de sécurité.**
- 2.11 Pour des raisons de contrôle de sécurité, le dossard devra **OBLIGATOIREMENT** être remis à un officiel à la fin du tournoi « Pêche à l'ancienne » (au bureau d'accueil). Advenant le non-respect de ce règlement, des frais de 30 \$ seront chargés au participant fautif.
- 2.12 Le drapeau d'identification de l'embarcation devra être installé par un officiel et demeurer visible en tout temps. À la fin du tournoi « Pêche à l'Ancienne », ce drapeau devra être enlevé par un officiel après qu'il ait procédé à la fouille de l'embarcation.
- 2.13 Les embarcations seront vérifiées avant, pendant et après le tournoi « Pêche à l'Ancienne ». Un participant qui refuse une fouille de l'embarcation par un officiel entraînera la disqualification des pêcheurs à bord.
- 2.14 **Seules les personnes faisant partie du tournoi seront autorisées dans l'embarcation (maximum de 3 personnes).**
- 2.15 Les participants doivent pêcher à partir d'une embarcation et celle-ci devra se tenir à plus de 5 mètres (15 pieds) d'une autre embarcation ou de la berge. Les motos marines sont exclues du tournoi.
- 2.16 Pendant le tournoi « Pêche à l'Ancienne », les participants ne peuvent descendre de leur embarcation (que ce soit un quai, un chalet ou au bord de l'eau) à l'exception de la station d'enregistrement au débarcadère. En cas d'urgence, aviser un officiel dûment identifié. Advenant des conditions météorologiques sévères, le tournoi « Pêche à l'Ancienne » pourra être annulé.
- 2.17 Aucune autre espèce de poisson que le doré ne doit être gardé dans l'embarcation durant le tournoi.
- 2.18 Une zone de dégagement « pêche interdite et vitesse limitée » sera circonscrite où les remises à l'eau seront effectuées.
- 2.19 Chaque participant a droit à une limite de 3 dorés vivants, chaque prise sera remise à l'eau et le doré devra repartir vivant dans la minute qui suit sa remise à l'eau. Une fois le doré reparti, le participant pigera une carte.
- 2.20 **Aucun des dorés capturés lors de votre participation au tournoi ne peut être conservé par le participant.** Celui-ci s'engage à garder toutes ses captures vivantes et à les remettre à l'eau dès sa prise validée.
- 2.21 Les dorés morts devront obligatoirement être remis aux officiels du tournoi. La présence de 2 dorés morts ou plus à l'intérieur du bateau peut mener à la disqualification des pêcheurs se trouvant dans l'embarcation. Les officiels du tournoi remettront les dorés morts à des œuvres de charité.
- 2.22 Le participant doit obligatoirement remettre son dossard à un officiel de la station d'enregistrement du débarcadère ou au bureau d'accueil pour signifier sa décision de ne plus faire partie du tournoi. En aucun temps, un participant peut terminer sa journée de pêche sans avoir remis son dossard au débarcadère ou se disqualifier lui-même; cette décision relève uniquement du comité décisionnel.
- 2.23 Les décisions prises par le comité décisionnel du FDDBJ sont irrévocables.

3 ENREGISTREMENT DES CAPTURES

- 3.1 Station d'enregistrement officielle : débarcadère du lac Opémisca, ouvert de 13 h. à 16 h.
- 3.2 L'embarcation doit être à l'intérieur des bouées avant l'heure limite pour que les captures soient validées. **HEURE LIMITE : 16h.**
- 3.3 Trois captures vivantes par pêcheur seront retenues; **Tout doré de moins de 15 pouces (38 cm) sera refusé pour l'enregistrement. La règle officielle sera celle du FDDBJ. l'autorisation d'enregistrer une prise mesurant plus de 53cm (20,86 pouces) pourra être admise seulement pour une capture par pêcheur à chaque jour. La remise à l'eau est obligatoire et aucune autre prise de la journée doit être enregistré mesurant au plus de 53 cm (20,86 pouces).** *Ex. : 1 gros doré/ jour/ pêcheur.*
- 3.4 La validation d'un poisson se fera seulement si le doré repart vivant en position de nage naturelle dans la minute suivant sa remise à l'eau obligatoire.
- 3.5 Chaque participant aura la responsabilité de manipuler et conserver chaque capture vivante jusqu'à son enregistrement et sa remise à l'eau.



Règlements officiels édition 2018 Catégorie « Pêche à l'ancienne »

4 POINTS ET POINTS BONIS

4.1 Les points sont administrés pour chaque doré, un maximum de trois cartes seront pignées comme suit : un doré remis à l'eau et repartant vivant donnera le droit de piger une carte, deux dorés remis à l'eau et repartant vivants donneront le droit de piger 2 cartes, trois dorés remis à l'eau et repartant vivants donneront le droit de piger 3 cartes. La première carte pignée verra ses points doubler. Des points bonis seront attribués en fonction de la présence ou non d'un moteur et de la force de celui-ci, des points seront aussi attribués selon la longueur de l'embarcation. Des points en bonification supplémentaires seront attribués selon l'âge du pêcheur. Aucun appareil électronique ne sera accepté à bord durant le tournoi « Pêche à l'ancienne ». Les participants se verront invités à laisser leur sonar au bureau de l'accueil. Si un participant insiste pour garder son ou ses sonars à bord, son inscription sera considérée comme nulle.

4.2 **Points en bonification : Les points en bonification seront distribués selon l'échelle des valeurs ci-après.**

* Sans moteur (canot-pédalo-kayak)	→	20 points
* Embarcation fait maison	→	15 points
* Moteur électrique	→	10 points
* Moteur à Gaz 0 à 5 H.P.	→	5 points
* Moteur à Gaz 6 à 9.9 H.P.	→	3 points
* Âge du pêcheur de 0 à 39 ans	→	1 point
* Âge du pêcheur de 40 à 49 ans	→	2 points
* Âge du pêcheur de 50 à 59 ans	→	3 points
* Âge du pêcheur de 60 à 69 ans	→	4 points
* Âge du pêcheur 70 ans et +	→	5 points
* 3 points additionnels seront alloués aux embarcations qui ne sont pas munies de vivier.		

5 CAS DE DISQUALIFICATION DU PARTICIPANT

5.1 Le comité décisionnel se réserve le droit de disqualifier un pêcheur suite à un nombre suffisant de plaintes écrites du public, ou à des doutes raisonnables relativement au non-respect des règlements en vigueur.

5.2 Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants pourra **faire l'objet d'une disqualification par le comité décisionnel du FDDBJ.**

5.3 Advenant le cas où une violation est rapportée au comité décisionnel du FDDBJ, et que la décision irrévocable stipule qu'il y a eu violation des règlements en vigueur, une disqualification sera établie par le comité décisionnel et les prix/bourses rattachés à la position gagnante seront révoqués.

5.4 **Une embarcation peut être disqualifiée et par conséquent tous les participants s'y trouvant si :**

5.4.1 Refus de fouille de l'embarcation.

5.4.2 Bris volontaire de la ligne et/ou de la canne à pêche à l'approche d'un officiel.

5.4.3 Non-respect des règlements de pêche sportive au Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

5.4.4 Doré ne provenant pas du lac Opémisca.

5.4.5 Approche d'une embarcation à moins de 5 mètres (15 pieds).

5.4.6 Descente de l'embarcation ailleurs qu'au débarcadère sans autorisation, sauf si la météo compromet votre sécurité.

5.4.7 Toute personne qui n'est pas enregistrée est interdite à bord de l'embarcation (maximum 3 participants par embarcation).

5.4.8 Une embarcation qui contient 2 dorés morts ou plus; tous les dorés morts doivent obligatoirement être remis dès que possible à un officiel du tournoi.

6 PROTÊT

6.1 Le directeur du tournoi ou un participant peuvent lever un protêt. Le protêt doit être intenté le jour même de l'acte reproché et adressé par écrit à l'intention du comité décisionnel avant 16 h 30. Le protêt devra être accompagné d'un dépôt de 200 \$ en argent comptant qui sera remboursé si le protêt est trouvé fondé. Suivant une rencontre à huis clos avec les parties concernées, une décision irrévocable sera rendue par le comité décisionnel du FDDBJ.

6.2 Les membres du comité décisionnel du FDDBJ ne pourront pas participer au tournoi de pêche.

7 PRIX ET BOURSES

7.1 Les prix et bourses seront remis au site du festival sous le chapiteau le samedi 30 juin 2018, lors du gala de fermeture.

7.2 Les bourses seront distribuées aux 3 premières positions du Tournoi « Pêche à l'Ancienne »

7.3 Le calcul des points se fera ainsi : Total des points attribués par la pige des cartes, additionné des points en bonification = Pointage final.

7.4 Les positions gagnantes seront basées sur le plus haut pointage final suivant un ordre décroissant.

7.5 En cas d'égalité, le pêcheur le plus âgé sera le gagnant du prix pour lequel cette égalité était présente.

7.6 1^{ère} position : 500 \$

2^e position : 300 \$

3^e position : 200 \$

8 RESPONSABILITÉ CIVILE

Le FDDBJ ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

9 RÉSULTATS OFFICIELS

Les résultats officiels seront rendus publics lors du gala de fermeture au 30 juin 2018, sous le chapiteau du site officiel du festival.